



UNIVERSITES CLAUDE BERNARD LYON 1 ET LUMIERE LYON 2

CONTRAT DE SITE 2022-2026

VOLET « ETABLISSEMENT »

AXE N° 1 « L'ORGANISATION DU SITE ET SON EVOLUTION »

- 1. Contribuer à la structuration et au rayonnement du site par la création d'une université pluridisciplinaire**
 - Créer une université pluridisciplinaire de rang mondial (1er janvier 2024).
 - Renforcer la visibilité internationale du site grâce à la mise en œuvre d'une politique de signature partagée prenant appui sur la marque portée par le nouvel établissement.
- 2. Soutenir une coordination territoriale renouvelée**
 - Poursuivre les contributions aux missions mutualisées à l'échelle du site : vie étudiante, entrepreneuriat, formation doctorale, soutien à l'innovation, etc.
 - Favoriser le renforcement des coopérations en SHS et entre SHS et autres sciences sur le site à travers un soutien fort à la Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne (MSH-LSE).
 - Soutenir le Collégium de Lyon (Institut d'Etudes avancées) comme vecteur d'attractivité internationale et de développement de la pluridisciplinarité.
- 3. Assurer l'élaboration et le portage projets transversaux au niveau du site (INCLUDE, ARQUS, LABEX, SFRI)**
 - Proposer une expertise dans le montage de projets « recherche » et « formation » grâce aux cellules de montage de projets de chaque pôle ou communs à plusieurs pôles (Centre d'ingénierie de projets (CIP)) et à la filiale Lyon ingénierie projet (LIP).
 - Assurer la coordination, le portage et le pilotage de projets associant plusieurs établissements du site dans les domaines de compétences du nouvel établissement.

AXE N° 2 « CREER UNE NOUVELLE UNIVERSITE PLURIDISCIPLINAIRE »

- 1. Mettre en place les instances du nouvel établissement**
 - Élaborer un document d'orientations stratégiques qui sera présenté et soumis à l'approbation des instances des établissements fondateurs (septembre - octobre 2022).
 - Rédiger les statuts du nouvel établissement (fin du 1^{er} semestre 2023) qui seront discutés et adoptés par les Conseils d'administration.
- 2. Définir une organisation administrative de transition en vue du démarrage du nouvel établissement**
 - Mettre en place une organisation administrative de transition (fin du 1^{er} semestre 2023).
 - Définir l'organisation administrative du nouvel établissement (fin du 1^{er} semestre 2023).
- 3. Organiser le nouvel établissement autour de grands domaines académiques cohérents**
 - Mettre en place les pôles de formation et de recherche.

- Élaborer la politique de formation et de recherche de chacun des pôles.
 - Structurer les collaborations entre les pôles et les partenaires de l'établissement à travers des structures transversales (Graduate schools, instituts thématiques).
- 4. Promouvoir la marque du nouvel établissement et travailler au développement du sentiment d'appartenance**
- Élaborer un système de marque complet.
 - Organiser des événements spécifiques et attractifs à destination des étudiants et des personnels afin de développer l'interconnaissance, les coopérations et le sentiment d'appartenance.
 - Communiquer et promouvoir l'offre de formation du nouvel établissement au niveau national et international.
 - S'agissant de la signature scientifique, fixer des objectifs dans les contrats d'objectifs et de moyens (COM) s'appuyant sur un suivi fin par unité de recherche, une politique active de promotion de la marque et des mesures incitatives.
 - Développer un réseau d'alumni.

AXE N° 3 « PROPOSER UNE OFFRE DE FORMATION ATTRACTIVE ET INCLUSIVE »

- 1. Renforcer la réussite étudiante et l'insertion professionnelle**
- Définir la politique de formation et les modalités de sa mise en œuvre au sein des pôles de formation et de recherche.
 - Renforcer les dispositifs de remédiation et d'accompagnement en licence.
 - Favoriser la pré-professionnalisation.
 - Soutenir l'alternance.
 - Décliner progressivement les formations en blocs de compétences.
- 2. Développer le caractère inclusif des formations**
- Favoriser l'accès aux formations depuis des sites éloignés en s'appuyant notamment sur les campus connectés et les moyens et les dispositifs déployés dans le cadre du projet Include (2024).
- 3. Favoriser la pluridisciplinarité**
- Développer les parcours pluridisciplinaires, notamment en lien avec les instituts thématiques.
 - Etoffer l'offre de formations transversales, de la licence au doctorat.
- 4. Renforcer l'articulation formation - recherche**
- Créer des « graduate schools » rassemblant les formations de master et les écoles doctorales relevant d'un même périmètre académique ou d'une même thématique.
 - Favoriser la formation à et par la recherche dès la licence.

AXE N° 4 « PROMOUVOIR UNE RECHERCHE D'EXCELLENCE »

- 1. Favoriser les initiatives et les projets pluridisciplinaires**
- Créer un institut transdisciplinaire sur la santé (projet SHAPE-Med@Lyon).
 - Créer sur ce modèle des instituts thématiques transversaux autour de grands enjeux de société.
- 2. Définir une stratégie académique avec les partenaires et se positionner au meilleur niveau international dans les domaines de spécialité de l'établissement**
- Définir les axes stratégiques partagés avec les ONR et les centres hospitaliers.

- Mettre en œuvre une politique qui privilégie la qualité de la production scientifique.
- Déployer les actions qui favorisent l'engagement dans la recherche des jeunes EC.
- Accroître le nombre de programmes de recherche bénéficiant de financements européens (ERC, Marie Curie, etc.).

3. Soutenir les Sciences avec et pour la société

- Déployer les programmes et actions SAPS à l'échelle de l'établissement et du site dans le cadre de la labellisation (médiation scientifique, formation doctorale, formation des chercheur.es, coopérations avec les acteurs de la CSTI).
- Soutenir et valoriser l'implication des EC dans les SAPS.

4. Développer des plateformes et des équipements de recherche de très haut niveau et favoriser leur ouverture vers les partenariats socio-économiques

5. Renforcer le transfert des activités scientifiques, l'innovation technologique, sociale et publique

- Favoriser et accompagner les projets de création de start-up en lien avec les organismes nationaux de recherche.
- Encourager les recherches participatives et partenariales.

AXE N°5 « CONSOLIDER LES OUTILS DE PILOTAGE ET AMPLIFIER LA DEMARCHE QUALITE »

1. Poursuivre la modernisation des processus et des outils de travail

- Déployer un système d'information décisionnel.
- Généraliser la dématérialisation des processus administratifs et déployer la gestion électronique des documents intégrée (GED).
- Mettre en place de guichets uniques sur chaque grand domaine fonctionnel.

2. Inscrire l'ensemble des fonctions support de l'établissement dans une logique de maîtrise des risques

- Déployer un dispositif de contrôle interne sur chacune des fonctions supports.
- Mettre en place une direction de l'audit interne.

AXE N°6 « CONSTRUIRE UN ETABLISSEMENT EXEMPLAIRE EN MATIERE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE »

1. Etablir et mettre en œuvre une politique sociale ambitieuse

- Mettre en œuvre un accord cadre QVT.
- Renforcer l'offre de formation pour les personnels BIATSS et EC.
- Accompagner les temps de la parentalité et assurer une meilleure articulation des temps de vie professionnel et personnel.

2. Promouvoir l'égalité et la lutte contre les discriminations

- Poursuivre la sensibilisation et l'information en faveur de l'égalité.
- Contribuer par des actions de formation et de recherche aux initiatives des acteurs socio-économiques.

3. Œuvrer en faveur de la transition écologique

- Proposer des actions de sensibilisation et des formations (étudiants et personnels) sur les enjeux de la transition écologique.
- Formaliser une stratégie immobilière ambitieuse en matière environnementale.

- Mettre en place une politique incitative de maîtrise des charges de fonctionnement et de sobriété énergétique.
- Encourager les modes de transport doux.
- Créer une direction du développement durable.
- Contribuer par des actions de formation et de recherche aux initiatives des acteurs socio-économiques et des institutions publiques.

4. Favoriser l'accès à la culture

- Poursuivre le développement des partenariats avec des institutions culturelles.
- Soutenir les activités culturelles sur les campus.

AXE N° 7 « INTERNATIONALISER L'ETABLISSEMENT »

1. Structurer les partenariats internationaux

- Développer les partenariats stratégiques en s'appuyant sur la richesse disciplinaire de l'EPE.
- Déployer les actions du projet ARQUS, en lien avec les autres universités du site.
- Consolider les partenariats scientifiques.
- Développer les diplômes en partenariat international.

2. Soutenir l'apprentissage des langues

- Développer les cours en langues de spécialité.
- Favoriser le plurilinguisme.

3. Encourager les mobilités entrantes et sortantes

- Encourager la mobilité des étudiants et des doctorants.
- Poursuivre l'amélioration de l'accueil des étudiants internationaux.
- Développer le FLE pour les étudiants internationaux, de la licence au doctorat grâce aux formations du Centre International d'Etude du Français (CIEF).

4. Internationaliser les services de l'université